

**ASSEMBLÉE NATIONALE**  
30 janvier 2020

---

INSTITUTION D'UN SYSTÈME UNIVERSEL DE RETRAITE - (N° 2623)

Rejeté

**AMENDEMENT**

N ° 10250

présenté par  
Mme Taurine

-----

**AVANT L'ARTICLE 17**

Rédiger ainsi l'intitulé de la section 2 :

« Dispositions pour mettre fin au caractère solidaire de notre système de retraites ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Qui peut croire que le gouvernement qui s'est employé dès son arrivée au pouvoir à casser la règle commune qu'est le Code du travail au profit de la négociation entreprise par entreprise soit soucieux d'universalité ? La réforme par points va en fait procéder à la création d'autant de régimes spéciaux qu'il y aura de générations ! Sous couvert de créer un régime unique, le gouvernement d'Edouard Philippe consacre la fin du caractère solidaire de notre système de retraites.